

ASKIL PARIS

RAPPORT DE TRANSPARENCE **EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

01 PRÉSENTATION DU CABINET

- 01 (1)** STRUCTURES JURIDIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023
- 01 (2)** ACTIVITÉ
- 01 (3)** RÉSEAU
- 01 (4)** GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

02 GESTION DES RISQUES DU CABINET

- 02 (1)** INDÉPENDANCE
- 02 (2)** ACCEPTATION ET MAINTIEN DES MISSIONS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
- 02 (3)** ROTATION DES ASSOCIÉS SIGNATAIRES
- 02 (4)** SECRET PROFESSIONNEL
- 02 (5)** CONTRÔLE QUALITÉ

03 CLIENTS

- 03 (1)** CHIFFRE D'AFFAIRES
- 03 (2)** LISTE DES ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC (EIP) AUDITÉES

04 RESSOURCES HUMAINES

- 04 (1)** COLLABORATEURS
- 04 (2)** ASSOCIÉS

05 DÉCLARATION DE L'ORGANE DE DIRECTION

01 PRÉSENTATION DU CABINET

01 (1) STRUCTURES JURIDIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023

Le cabinet **ASKIL Paris** est composé de 4 entités :



Le cabinet **ASKIL Paris** est animé par 4 associés.

Les entités avec une activité d'Expertise Comptable sont inscrites au tableau de l'Ordre des Experts comptables de Paris et celles avec une activité de Commissariat aux comptes sont membres le Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Le cabinet est implanté au 3, rue du Docteur Dumont à Levallois-Perret (92 300) et le siège social de **GEA FINANCES** et d'**ASKIL AUDIT PARIS** sont au 46, rue du Général Foy Paris 8ème.

Anciennement GEA le cabinet a changé de nom pour **ASKIL Paris** en décembre 2023.



01 (2) ACTIVITÉ

Le cabinet créé en 1995 est un groupe **indépendant d'experts comptables et de commissaires aux comptes**.

Il s'est rapproché le 30 septembre 2022 du cabinet ASKIL Normandie (anciennement dénommée Groupe PTBG) implanté à Colombelles, sis 1 rue du Bocage, Campus EffiScience.

Il est **membre du groupement ABSOLUCE** qui est présidé par Monsieur Denis DEFER.

ABSOLUCE regroupe les cabinets indépendants de référence de chaque région. Il a pour objectif de permettre un partage des compétences, des initiatives et des bonnes pratiques de chaque membre et collaborateur du groupement. ABSOLUCE met à la disposition des entreprises des solutions sur mesure, opérationnelles et évolutives, et les accompagne quotidiennement dans leur développement. Chaque membre d'ABSOLUCE s'engage à respecter les valeurs du groupement :

- Proximité et réactivité
- Écoute et analyse
- Anticipation et innovation

L'activité est répartie en deux pôles distincts :

→ **Activité de conseil et d'expertise comptable,**

→ **Activité d'audit comptable et financier**

--

→ **Activité de conseil et d'expertise comptable,**

- Etablissement des comptes

- > Organisation et tenue comptable
- > Etablissement des comptes annuels et déclarations fiscales
- > Etablissement des comptes consolidés
- > Tableaux de bord, reporting et comptes prévisionnels

- Contrôle interne, outils de gestion et système d'information

- > Diagnostic des procédures et des outils de gestion : identification des risques et de leur suivi
- > Mise en place d'outils décisionnels de mesure des performances et de reporting
- > Adaptation des systèmes d'information et de gestion.

- Consolidation, procédures et normes comptables (PCG/IFRS/US GAAP)

- > Identification des normes sectorielles applicables et accompagnement dans la mise en place des normes comptables et des procédures liées
- > Consultation sur les opérations complexes
- > Accompagnement ou mise en place de procédures de consolidation, adaptation des systèmes de consolidation

- Paie et conseil en droit social
 - > Etablissement des salaires et charges sociales
 - > Audit et conseil en droit social : Assistance dans le suivi des contrats de travail et dans l'application des Conventions Collectives
 - > Audit de conformité législation sociale
 - > Mise en place de contrats d'intéressement et de participation des salariés
 - > Gestion des ressources humaines et aide au recrutement
 - > Mise en place d'accord ou de plans, ...

- Missions juridiques
 - > Suivi du juridique courant
 - > Création d'entreprise

- Prévention et traitement des difficultés des entreprises
 - > Identification des causes des difficultés et mesures de leurs conséquences financières
 - > Examen critique des mesures de redressement
 - > Assistance aux entreprises en difficultés

- Evaluation, transmission et rapprochement d'entreprises
 - > Approche de la valeur : positionnement sectoriel, évolution prévisionnelle et évaluation
 - > Evaluation des avantages particuliers
 - > Critères de rapprochement
 - > Impacts comptables
 - > Optimisation juridique et fiscale
 - > Diagnostic préalable à une acquisition, transmission, restructuration
 - > Financement de l'opération, levée de fonds

- Fusion, apport, ingénierie financière
 - > Analyse stratégique : positionnement sectoriel et évolution
 - > Recherche de critères de comparabilité
 - > Parité de fusion, sensibilité
 - > Impacts et traitement comptable du regroupement
 - > Optimisations des aspects comptables, financiers, juridiques et fiscaux

- **Activité d'audit comptable et financier**
 - Audit légal dans le cadre de missions de commissariat aux comptes
 - Audit contractuel
 - Missions de commissariat aux apports ou à la fusion

01 (3) RÉSEAU

Le cabinet formé par le groupe de sociétés mentionnées ci-dessus est indépendant : il n'est membre d'aucun réseau, ni au niveau national, ni au niveau international.

01 (4) GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

La gouvernance du cabinet ASKIL PARIS est assurée par :

- **Président** : François DINEUR
- **Directeur Général** : Christophe VAISSETTES

Le pôle audit/commissariat aux comptes est animé par l'associé Yann PRENTOUT et le pôle expertise-comptable par l'associée Marie HEU.



François DINEUR



Christophe VAISSETTES



Marie HEU



Yann PRENTOUT

02 GESTION DES RISQUES DU CABINET

02 (1) INDÉPENDANCE

Un manuel d'organisation a été mis en place au sein du cabinet afin de décrire les règles de fonctionnement interne. Celles-ci ont pour objectif de garantir que les activités de commissariat aux comptes et d'expertise comptable soient exercées dans le respect des règles professionnelles et de déontologie, ainsi que d'assurer la qualité des missions exercées.

Le cabinet a mis en place une procédure garantissant l'indépendance des associés et des collaborateurs intervenant sur les missions d'audit. Pour chaque exercice, chaque associé et chaque collaborateur d'audit signe une déclaration d'indépendance à laquelle est annexée la liste exhaustive des mandats de commissariat aux comptes dont le cabinet est titulaire.

Les contrats de travail des collaborateurs contiennent une clause spécifique relative à leur indépendance vis-à-vis des mandats d'audit.

02 (2) ACCEPTATION ET MAINTIEN DES MISSIONS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

L'acceptation de tout mandat est formalisée au travers d'une fiche d'acceptation reprenant l'ensemble des obligations en la matière.

Le maintien des missions est étudié et formalisé chaque année avant le début des travaux d'audit.

02 (3) ROTATION DES ASSOCIÉS SIGNATAIRES

Pour les mandats de commissariat aux comptes exercés auprès des personnes morales faisant appel public à l'épargne ainsi qu'auprès des personnes morales visées à l'article L. 612-1 du Code de commerce et aux associations visées à l'article L. 612-4 qui font appel à la générosité publique, le cabinet a mis en place une procédure de rotation des signataires sur ces mandats.

Ces procédures reprennent les dispositions énoncées à l'article L. 822-14 du Code de commerce modifié par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008.

02 (4) SECRET PROFESSIONNEL

Le contrat de travail des collaborateurs contient une clause spécifique relative au secret professionnel.

Les règles en matière de secret professionnel et de blanchiment sont rappelées aux collaborateurs lors de réunions internes.

02 (5) CONTRÔLE QUALITÉ

02 (5) - 1 Cadre général

Le contrôle de qualité des missions est réalisé par les associés dans le cadre de la supervision générale des dossiers. En effet, chacun des Directeurs de Mission a les capacités techniques à réaliser les missions qui lui sont confiées, les associés intervenant de manière permanente sur les missions notamment dans le cadre de la résolution de problèmes complexes, de l'élaboration du plan de mission, des relations clientèles, des réunions de synthèse ainsi que dans la rédaction des rapports.

Le cabinet effectue chaque année des contrôles qualité a posteriori sur une sélection de dossiers par rotation.

Le cabinet atteste de l'efficacité du fonctionnement du système interne de contrôle qualité du cabinet.

02 (5) - 2 Revue indépendante

Une revue indépendante est effectuée pour les dossiers qui le nécessitent et notamment pour les dossiers des EIP.

02 (5) - 3 Contrôle qualité externe (article R. 821-26 du Code de commerce)

Les commissaires aux comptes membres du cabinet ASKIL Paris sont soumis au contrôle prévu à l'article L.820-14 du Code de Commerce.

A ce titre, le cabinet ASKIL Paris fait l'objet d'un contrôle triennal conduit sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C).

- **Contrôle sur la campagne 2014-2015** : le contrôle portant sur l'examen des procédures et des mandats a donné lieu à un rapport final du H3C en date du 29 février 2016.
- **Contrôle sur la campagne 2021** : le contrôle portant sur l'examen des procédures a donné lieu à un rapport final du H3C en date du 20 octobre 2022.

03 CLIENTS

03 (1) CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du cabinet ASKIL Paris au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2023 se décompose ainsi :

Commissariat aux comptes	2,9 millions
Expertise comptable et autres missions de conseil	1,3 millions
TOTAL	4,2 millions

03 (2) LISTE DES ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC (EIP) AUDITÉES

Le cabinet **ASKIL AUDIT PARIS** audite les 2 EIP suivantes :



MAUREL & PROM SA



XILAM ANIMATION

04 RESSOURCES HUMAINES

04 (1) COLLABORATEURS

Le cabinet compte à son effectif environ 30 collaborateurs ayant chacun une activité exclusive en Expertise Comptable ou en Commissariat aux Comptes sauf pour les stagiaires expert-comptable et quelques exceptions.

Cette spécialisation des effectifs du cabinet apporte à chaque collaborateur les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses missions, chacun dans leur domaine d'activité.

Les associés veillent à ce que les collaborateurs disposent des compétences appropriées à la bonne exécution des tâches qui leur sont confiées et à ce qu'ils reçoivent et maintiennent un niveau de formation approprié.

Politique de recrutement et de formation

Le cabinet recrute les collaborateurs, débutants et confirmés selon les besoins qui ressortent du planning prévisionnel élaboré suffisamment à l'avance de façon à anticiper les délais de recrutement.

Chaque collaborateur, quel que soit son niveau, est impliqué dans un plan de formation annuel, en fonction des objectifs et/ou des souhaits individuels exprimés lors des entretiens annuels.

Chaque collaborateur, quel que soit son niveau, est évalué au moins une fois par an. Les fiches d'évaluation sont remplies par les responsables de mission et remises à l'associé responsable.

Cette évaluation fait l'objet d'un entretien avec le collaborateur pour lui signifier les axes d'amélioration le cas échéant.

Le cabinet atteste par ailleurs respecter les obligations légales en matière de formation professionnelle (article L. 822-4 et R. 822-61 du Code de commerce).

04 (2) ASSOCIÉS

La rémunération des associés du cabinet et celle des experts comptables associés est déterminée annuellement en fonction de l'activité du cabinet et de façon collégiale entre associés.

Cette rémunération n'est pas directement proportionnelle au chiffre d'affaires du cabinet.

05 DÉCLARATION DE L'ORGANE DE DIRECTION

En respect des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n° 537/2014 et de l'article R.823-21 du Code de Commerce, je confirme que :

- les pratiques en matières d'indépendance mises en place au sein du cabinet ont faits d'objet d'une vérification interne,
- le système interne de contrôle qualité décrit ci-dessus fonctionne de manière efficace,
- la politique de formation continue exposée ci-avant assure le respect des dispositions des articles L.821-4 et R.822-21 du Code de Commerce.

Fait à Levallois-Perret, le 20 décembre 2023

Le Président
François DINEUR

